



Préavis n°03/20 au Conseil communal

Projet de contournement du bourg d'Aubonne
Réponse à la motion Leutwiler

Délégués municipaux :

- M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- M. Michel Crottaz, municipal

Aubonne, le 2 juin 2020/LER/tar



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rapport du bureau Schopfer et Niggli du 13 mai 2020 – voir document ci-joint.....	3
3. Feuille de route.....	3
4. Conclusion.....	4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis est la réponse à la motion Leutwiler déposée au Conseil Communal le 25 septembre 2018.

Cette réponse est constituée essentiellement du rapport Schopfer et Niggli. Ce rapport a été établi sur la base des conclusions du 11 avril 2019 de la commission ayant examiné la réponse partielle de la Municipalité du 22 janvier 2019 à ladite motion.

L'étude détaillée de la faisabilité des trois variantes a été complétée par celle d'une quatrième dite « Chemin neuf ».

Enfin cette étude a mis en évidence la difficulté d'aménager la place de l'Ancienne Gare selon le projet Maurer comme vous le verrez plus loin.

2. Rapport du bureau Schopfer et Niggli du 13 mai 2020 – voir document ci-joint

Pour clore ce point 2, la Municipalité vous informe qu'elle rejoint les conclusions du rapport.

D'autre part elle poursuit ses interventions pour obtenir des propriétaires fonciers ou des exploitants de gravière une participation au financement du contournement.

Enfin, elle a rencontré la Municipalité de Lavigny qui a pris acte des tracés géométriques des variantes.

3. Feuille de route

Au début de mois de mars 2020 la Municipalité a pris langue avec le Département des infrastructures. Le rendez-vous n'a malheureusement pas pu être fixé en raison du COVID-19.

Cette demande de rencontrer la Cheffe du département ainsi que la DGMR a été relancée mais ce n'est qu'en août 2020 qu'une rencontre pourra être envisagée.

Cette rencontre constitue la première étape de la feuille de route.

La seconde consiste à présenter l'étude à la CIPE (Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement).

La troisième visera à présenter le caractère régional du projet à l'ARCAM et à mettre en évidence l'intérêt cantonal à sa réalisation (participation financière).

Mais l'étape la plus importante sera votre détermination, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, sur cette réponse.

Parce qu'il faudra faire un choix parmi les variantes afin, pour des raisons économiques évidentes, de n'en étudier qu'une.

Elle sera alors conduite jusqu'à sa mise à l'enquête publique, voire sa réalisation.

Il paraît également clair que notre population donnera aussi son avis sur le choix.

4. Conclusion

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Vu le préavis municipal N° 3/20
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- De prendre acte du préavis 3/20 comme réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et mise en valeur de la Pl. de l'Ancienne Gare » déposée le 25 septembre 2018 et faisant suite aux conclusions de la commission du 11 avril 2019 suite à la réponse partielle de la Municipalité du 22 janvier 2019.
- D'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

Approuvé en séance de Municipalité le 2 juin 2020

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

T. Ribeiro

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne pour la séance du 9 juin 2020.